## **BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

DECRET Nº 2022- 1063 /PRES-TRANS/ PM portant intérim du Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres

## LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Su 09/12/2022

Vu la Constitution :

Vu la Charte de la transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n°2022-0924/PRES du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre:

Vu le décret n°2022-0942/PRES-TRANS/PM du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement:

Vu le décret n°2022-0928/PRES du 25 octobre 2022 portant nomination d'un Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres :

Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'État et répartition de compétences entre l'État et les autres acteurs du développement :

Vu la loi n°020/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'État et son modificatif la loi n° 011-2005/AN du 26 avril 2005 :

Vu le décret n°96-057/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 1996 portant fonctionnement des intérims des départements ministériels;

Sur rapport du Premier Ministre :

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 09 novembre 2022;

## **DECRETE**

- Article 1: En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres, son intérim est assuré par :
  - le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme: premier intérimaire;
  - le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur : deuxième intérimaire.
- Le fonctionnement de l'intérim du Secrétaire Général du Gouvernement Article 2: et du Conseil des Ministres s'effectue conformément aux dispositions du décret n°96-057/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 1996 portant fonctionnement des intérims des départements ministériels.

Article 3: Le présent décret abroge le décret n°2022-0052/PRES/PM/SGG-CM du 15 avril 2022 portant intérim du Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres.

Article 4: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 decembre 2022



**Capitaine Ibrahim TRAORE** 

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA